

Direction d'institution de l'enfance

diplôme : **Post-école supérieure**

CPNE
centre de formation
professionnelle
neuchâtelois
Votre talent, notre engagement !

Sommaire

Métier 4
Concepts de formation 5
Travail pratique (projet individuel) 6
Conditions d'admission 7
Titre obtenu 8
Informations pratiques et inscriptions 9
Renseignements 10

Toutes les informations contenues dans cette brochure sont non contractuelles et peuvent être sujettes à modifications



Métier

Le métier de directeur / trice d'institution de l'enfance a considérablement évolué au fil des années. Cette fonction exige de la polyvalence dans des domaines de compétences variés : Education de l'enfant, gestion administrative et financière, conduite d'équipe, management, etc.

La directriction de l'institution collabore avec l'équipe éducative, les professionnels de l'enfance, des organismes financiers, des organes politiques et elle entretient des relations étroites avec les parents des enfants à sa charge. Elle est donc un relais important de la communication interne et externe.

Outre la gestion de l'institution et la supervision de l'équipe éducative, la fonction de direction implique l'élaboration et la conduite de projets dont l'ampleur peut varier, mais qui nécessite toujours de la méthodologie et de l'organisation.

La direction doit organiser la vie quotidienne de la structure d'accueil de manière à favoriser le développement de l'enfant, son épanouissement et son intégration à la communauté. Elle doit tenir compte dans cette mission des attentes des parents, de leur sensibilité mais aussi de leurs inquiétudes.

Choisir d'être directeur / trice d'institution de l'enfance c'est donc accepter cette fonction aux multiples visages, c'est être à la fois éducateur / trice, gestionnaire, manager, collègue et médiateur / trice, c'est se montrer capable d'écoute, mais aussi de fermeté, d'ouverture et d'exigence.

Etre directeur / trice, c'est donc avant tout une question de position personnelle et de compétences. Ce sont les fondements de la formation que nous proposons.



La directrice / le directeur d'une institution de l'enfance doit:

- Etre un·e spécialiste de l'encadrement, de l'accompagnement, du suivi et de l'éducation de l'enfance
- Assurer l'organisation et la gestion globale liées à l'institution
- Promouvoir des projets garantissant un accueil de qualité
- Contribuer à l'organisation générale de l'institution par une relation régulière avec tous les contextes de la vie de l'enfant, familles, écoles et partenaires institutionnels
- Mettre en œuvre et coordonner des actions pour lesquelles l'institution a été créée

Concepts de formation

Le dispositif de formation permet une interaction fortre entre la formation théorique dispensée par modules et la réalisation d'un travail pratique réalisé au sein de l'institution, favorisant ainsi le transfert des connaissances acquises.

La formation théorique comprend 400 périodes d'enseignement dispensées en modules sur une période de 18 mois au rythme de deux journées tous les quinze jours (mercredi et jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30).

Les journées de formation sont prises sur le temps de travail des candidat·e·s.

De plus, il faut compter sur un travail personnel estimé à environ 300 périodes pour l'appropriation des notions théoriques étudiées. La / le candidat·e complète par des recherches personnelles, des lectures et toute activité qu'elle / il jugera nécessaire à son apprentissage.

Enfin, le temps pour rédiger le travail pratique au sein de l'institution est estimé à 400 périodes.



Travail pratique (projet individuel)

Le cursus de formation s'appuie sur la conduite d'un travail pratique (projet « transversal ») mettant en jeu des acteurs internes et externes à l'institution. Ce projet accompagne la stratégie de développement de l'institution. Il met en action une méthodologie d'accompagnement avec l'apport de connaissances (voir programme). Chaque candidat·e déroule la conduite de son projet pendant toute la durée du cycle de la formation en sollicitant les intervenant·e·s et les autres participant·e·s comme consultant·e·s.

Le projet fait l'objet d'un rapport écrit en fin de parcours. Ce dossier doit permettre de vérifier que tous les axes prescrits ont été traités. Il doit évoquer les aspects humain, économique et organisationnel, selon le niveau de la fonction visée par la/le candidat·e.

Visées pédagogiques du travail pratique

- Pour la/le candidat·e : Transférer les connaissances acquises et les ressources dans le cadre de son travail et évaluer ses savoirs en action
- Pour le groupe : Partager les expériences
- Pour l'institution : Suivre et accompagner la progression de la / du candidat·e en cours de formation et favoriser l'articulation des thématiques étudiées avec la pratique managériale interne de l'institution.



Conditions d’admission

Les personnes qui souhaitent débuter la formation doivent être au bénéfice d’un titre ES (ou jugé équivalent) et 2 ans de pratique professionnelle dans le domaine de l’éducation de l’enfance

et

occuper un poste d’au moins 50% dans le domaine de l’éducation de l’enfance.

Sur demande, chaque participant·e reçoit une attestation du module si elle / il a été présent·e au moins à 80 % des sessions.



Titre obtenu

La formation post-ES de direction d'institution de l'enfance délivre le titre officiel, reconnu et protégé par la Confédération suisse, de

« Directeur / trice d'institution de l'enfance dipl. EPD ES »

reconnu par le Sefri (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation).

A des fins de reconnaissance internationale, le diplôme post-ES de direction d'institution de l'enfance correspond au niveau 6 / 8 sur l'échelle de l'ISCED (International Standard Classification of Education).

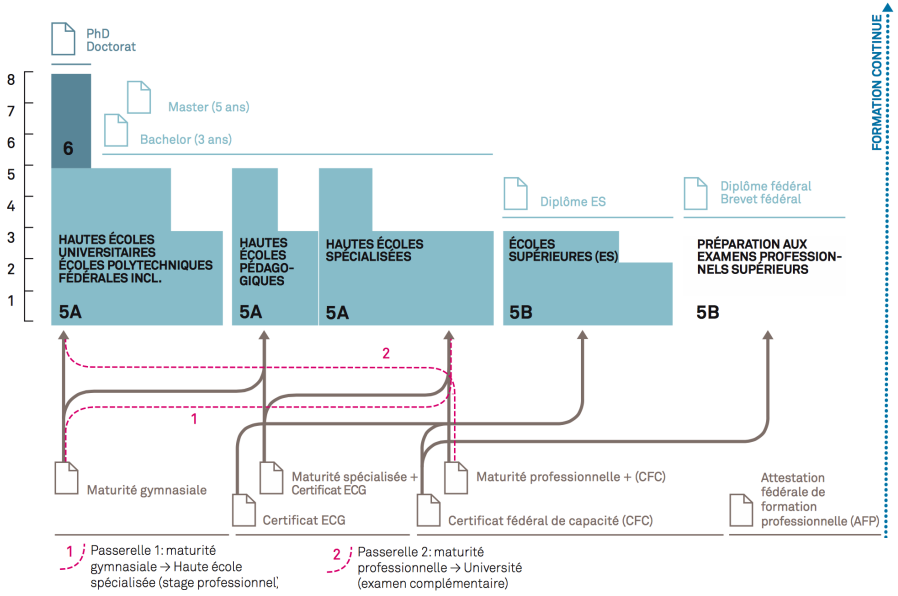



Informations pratiques et inscriptions

Début des cours	Seconde moitié du mois d'août (1 semaine après la rentrée scolaire NE)
Fin des cours	Fin novembre de l'année suivante
Examens de certification	Décembre
Remise des titres	Février
Jours / heures de cours	2 journées chaque quinzaine (hors jours fériés et vacances scolaires NE) (8 h 30 - 16 h 30)

Formation en mode BYOD (Bring Your Own Device) : chaque participant·e doit disposer de son propre ordinateur pour se connecter à l'environnement numérique du CPNE et pour accéder aux ressources pédagogiques.

Lieu de la formation
CPNE-CG FS - Rue de la Maladière 84 - 2000 Neuchâtel

Coût de la formation

Taxe d'inscription	CHF	300.-
Frais d'écolage	CHF	9'500.-
Frais d'examens	CHF	750.-
Coût total	**CHF**	**10'550.-**

Seules les personnes s'étant acquittées de leurs frais d'écolage sont autorisées à fréquenter les cours, la quittance faisant foi.
Toute annulation doit s'effectuer par écrit avant le début des cours (date de réception). *Toute année débutée est entièrement due.*



Inscription
L'inscription se fait au moyen du bulletin d'inscription en ligne, sur lequel les modalités sont précisées.

La direction se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions afin de garantir la qualité de la formation. Dans ce cas, les inscriptions seront prises en considération en fonction de leur date de réception.

Renseignements

Secrétariat CPNE-CG FS - Filière post-ES de Direction d'institution de l'enfance
Maladière 84, case postale 212, CH-2002 Neuchâtel (bâtiment A, 1er étage)
Tél. +41 (0)32 717 40 90, cpne-cg-fs@rpn.ch

Visitez notre site pour plus d'informations : **www.cpne.ch**

DIE-V1-2026

Nos partenaires et collaborations :

Conférence latine des directeurs de services de protection et d'aide à la jeunesse

---

CPNE
centre de formation professionnelle neuchâtelois

Commerce et Gestion

Rue de la Maladière 84
2002 Neuchâtel

032 886 36 00 cpne-cg-fs@rpn.ch www.cpne.ch